



FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

PROPANE

Selon le règlement REACH (CE) 1907/2006
Avec le règlement complémentaire (EU) 2020/878
Date d'émission : 01-10-2015
Date de révision : 15-11-2023
Remplace la version 7.1
Version actuelle : SDS-PRO-FR-23-001

Table des matières

DANGER	4
1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET SOCIETE/ENTREPRISE	4
1.1 Identifiant du produit	4
1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance/mélange et utilisations déconseillées	4
1.3 Informations à propos du fournisseur de la substance ou du mélange.....	5
1.4 Numéros d'Appel d'Urgence	6
1.5 Autres informations	6
2 IDENTIFICATION DES DANGERS.....	7
2.1 Classification de la substance ou du mélange	7
2.2 Éléments d'étiquette	7
2.3 Autres dangers	8
3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS	8
3.1 Substance	8
3.2 Mélanges	8
4 MESURES DE PREMIERS SECOURS	9
4.1 Description des mesures de premiers soins	9
4.2 Symptômes/effets les plus importants, aigus ou différés	10
4.3 Indication de nécessité de soins médicaux et de traitement spécial.....	10
5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE	10
5.1 Moyens d'extinction	10
5.2 Dangers spéciaux résultant de la substance ou du mélange.....	11
5.3 Conseils aux pompiers	11
6 MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE.....	12
6.1 Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence	12
6.2 Précautions environnementales	12
6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage	12
6.4 Référence à d'autres chapitres.....	13
7 MANIPULATION ET STOCKAGE	13
7.1 Précautions à prendre pour manipuler la substance ou le mélange en toute sécurité	13
7.2 Conditions de stockage sûr, y compris toute incompatibilité.....	14
7.3 Utilisations finales spécifiques.....	15
8 CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE	15
8.1 Paramètres de contrôle	15
8.2 Contrôles de l'Exposition	15

FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ PROPANE

Selon le règlement REACH (CE) 1907/2006

Avec le règlement complémentaire (EU) 2020/878

Date d'émission : 01-10-2015

Date de révision : 15-11-2023

Remplace la version 7.1

Version actuelle : SDS-PRO-FR -23-001



9	PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES	18
9.1	Informations à propos des propriétés physiques et chimiques de base	18
9.2	Autres informations	19
10	STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ	19
10.1	Réactivité	19
10.2	Stabilité chimique	19
10.3	Possibilité de réactions dangereuses	19
10.4	Conditions à éviter	20
10.5	Matériaux incompatibles	20
10.6	Produits de décomposition dangereux	20
11	INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES	20
11.1	Informations à propos des effets toxicologiques	20
12	INFORMATIONS ECOLOGIQUES	21
12.1	Toxicité	21
12.2	Persistance et dégradabilité	21
12.3	Possibilité d'accumulation dans les cellules du corps	21
12.4	Mobilité dans le sol	21
12.5	Résultats des évaluations PBT et vPvB	21
12.6	Autres effets négatifs	22
13	CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION DES DECHETS	22
13.1	Méthodes de traitement des déchets	22
14	INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT	22
15	INFORMATIONS REGLEMENTAIRES	25
15.1	Réglementation/législation sur la sécurité, la santé et l'environnement spécifique à la substance ou au mélange	25
15.2	Évaluation de la sécurité chimique	25
16	AUTRES INFORMATIONS	26

DANGER



1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET SOCIETE/ENTREPRISE

1.1 Identifiant du produit

Nom du Produit :	PROPANE
Autres moyens d'identification :	CAS n° : 74-98-6 (composante principale) CE n° : 200-827-9 EU n° : 601-003-00-5
Numéro d'enregistrement REACH:	01-2119486944-21
Formule chimique:	C3H8

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance/mélange et utilisations déconseillées

Utilisation du produit	Utilisé comme carburant pour les ménages, les entreprises, l'industrie et les véhicules à moteur, et comme matière première dans les processus chimiques.
Utilisations déconseillées	Ce produit ne doit pas être utilisé dans des applications autres que celles recommandées à la Section 1, sans avoir d'abord demandé conseil au fournisseur. Contactez votre fournisseur pour plus d'informations sur les autres utilisations.

FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ PROPANE

Selon le règlement REACH (CE) 1907/2006

Avec le règlement complémentaire (EU) 2020/878

Date d'émission : 01-10-2015

Date de révision : 15-11-2023

Remplace la version 7.1

Version actuelle : SDS-PRO-FR -23-001



1.3 Informations à propos du fournisseur de la substance ou du mélange

BELGIQUE :

S.A Antargaz Belgium N.V.

Woluwelaan 135

1831 Diegem

België

www.antargaz.be

PAYS-BAS – ALLEMAGNE :

Antargaz B.V.

Roggeweg 7-9

NL 6534 AH Nijmegen

Nederland

www.antargaz.nl

www.antargaz.de

LUXEMBOURG :

Antargaz Luxembourg S.A.

Rue de L'industrie 15

L8069 Betrange

Luxembourg

www.antargaz.lu

FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ PROPANE

Selon le règlement REACH (CE) 1907/2006

Avec le règlement complémentaire (EU) 2020/878

Date d'émission : 01-10-2015

Date de révision : 15-11-2023

Remplace la version 7.1

Version actuelle : SDS-PRO-FR -23-001



1.4 Numéros d'Appel d'Urgence

EUROPE :

112 En cas d'urgence aiguë - 24/7 – Europe

BELGIQUE :

+32 (0) 800 246 46 Antargaz

+32 70 245 245 Centre Anti-Poisons
c/o Hôpital Central de La Base – Reine Astrid
Rue Bruyn 1 – 1120 Bruxelles

Remarque : 24/7 - si inaccessible 02 264 96 30

PAYS-BAS – ALLEMAGNE :

+31 (0) 24 – 354 05 64 Antargaz

+31 88 755 80 00 Centre national d'information sur les intoxications
Huispostnummer B. 00. 118 Postbus 85500
3508 GA Utrecht, Nederland.

Remarque : destiné exclusivement à informer les services d'urgence professionnels en cas d'intoxication aiguë.

+49 (0) 6131 232-466 Pour les secouristes professionnels allemands. Pour des informations et des conseils sur les intoxications aiguës.

www.giftinfo.uni-mainz.de

LUXEMBOURG :

+ 352 26 30 03 28 Antargaz

+352 8002 5500 Centre Anti-Poisons
C/o Hôpital Central de La Base – Reine Astrid
Rue Bruyn 1 – 1120 Bruxelles

Remarque : 24/7 – Langue française ou allemande.

1.5 Autres informations

Ce produit est exempt de l'obligation d'enregistrement imposée par la réglementation REACH conformément à l'Article 2-7-b.

FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ PROPANE

Selon le règlement REACH (CE) 1907/2006

Avec le règlement complémentaire (EU) 2020/878

Date d'émission : 01-10-2015

Date de révision : 15-11-2023

Remplace la version 7.1

Version actuelle : SDS-PRO-FR -23-001



2 IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Réglementation (CE) N° 1272/2008 (CLP)	
Classes de dangers / Catégories de dangers	Mentions de danger
Gaz inflammable, Catégorie 1	H220 : Gaz extrêmement inflammable
Gaz sous pression : Gaz liquide.	H280 : Contient du gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

2.2 Éléments d'étiquette

Étiquetage selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Pictogrammes de danger	
Mot de signalisation	Danger.
Mentions de danger CLP	<p><u>DANGERS PHYSIQUES :</u> H220 : Gaz extrêmement inflammable. H280 : Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur.</p> <p><u>DANGERS POUR LA SANTÉ :</u> N'est pas classé comme un danger pour la santé selon les critères du GHS.</p> <p><u>DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT :</u> N'est pas classé comme un danger pour l'environnement selon les critères du GHS.</p>

Classement, Étiquetage et Emballage ('CLP') Recommandations de sécurité

Prévention	<p>P102 : À conserver hors de portée des enfants.</p> <p>P210 : Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer.</p>
------------	---

FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ PROPANE

Selon le règlement REACH (CE) 1907/2006

Avec le règlement complémentaire (EU) 2020/878

Date d'émission : 01-10-2015

Date de révision : 15-11-2023

Remplace la version 7.1

Version actuelle : SDS-PRO-FR -23-001



	P243 : Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
Reaction	P377 : Fuite de gaz enflammé: Ne pas éteindre si la fuite ne peut pas être arrêtée sans risque. P381 : Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger.
Entreposage	P403 : Stocker dans un endroit bien ventilé.

2.3 Autres dangers

Dangers pour la santé	L'inhalation de concentrations élevées de vapeurs peut provoquer une dépression du système nerveux central avec, comme symptômes, des vertiges, une sensation d'ébriété, des maux de tête et des nausées. Des concentrations élevées en gaz déplaceront l'oxygène disponible de l'air ; un évanouissement et la mort peuvent se produire subitement à cause du manque d'oxygène. Une exposition à des gaz en expansion rapide peut provoquer des brûlures par le froid aux yeux et/ou à la peau. <u>Note</u> : Une exposition continue à un gaz odorisé peut réduire, voire supprimer, la capacité à sentir la substance olfactive.
Dangers pour la sécurité	Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Les vapeurs peuvent se déplacer sur le sol et atteindre des sources d'ignition éloignées, provoquant un danger d'incendie en retour de flamme et/ou d'explosion. Ce produit est un accumulateur statique. Des charges électrostatiques peuvent être générées lors du pompage. Une décharge électrostatique peut provoquer un incendie.
Dangers pour l'environnement	Aucun danger majeur.

3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substance

CAS n°	74-98-6 (composante principale). Voir plus loin au point 3.2.
---------------	---

3.2 Mélanges

Ne contient pas de composants affectant la classification du produit.

Description de la préparation	Contient >90% Propane. Peut également contenir de plus petites quantités de méthane et d'éthane, ainsi que du butane, de l'isobutane, du pentane et des chaînes d'hydrocarbures plus lourdes. Peut également contenir du propane et du butane en plus petites quantités sous forme insaturée (propène/butène/etc.). Peut également contenir un ou plusieurs des additifs
--------------------------------------	--

FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ PROPANE

Selon le règlement REACH (CE) 1907/2006

Avec le règlement complémentaire (EU) 2020/878

Date d'émission : 01-10-2015

Date de révision : 15-11-2023

Remplace la version 7.1

Version actuelle : SDS-PRO-FR -23-001



	suivants : odorants (le plus souvent de l'éthylmercaptan), agents anti-glace. Le 1,3-butadiène, classé comme cancérogène de catégorie 1 et mutagène de catégorie 2, peut être présent à des concentrations inférieures à 0,1 % (p/p).
--	---

Composants Dangereux

Classification des composants selon le Règlement (CE) n° 1272/2008

Nom chimique	CAS n°	EINECS n°	N° d'enregistrement REACH	Concentration
Propane	74-98-6	200-827-9	Exempt	>= 90,00%
Nom chimique	Classe et catégorie de danger		Mentions de danger	
Propane	Flam. Gas, 1; Press. Gas, Liq. Gas		H220; H280	

Informations complémentaires

Inclut également:

Nom chimique	CAS n°	EINECS n°	Concentration
Butane	106-97-8	203-448-7	0 – 5%
Isobutane	75-28-5	200-857-2	0 - 2%
1,3- butadiène	106-99-0	203-450-8	0 - < 0,1%

4 MESURES DE PREMIERS SECOURS

4.1 Description des mesures de premiers soins

Protection du personnel d'assistance	Les personnes qui fournissent une assistance doivent éviter de s'exposer ou de mettre en danger d'autres personnes. Utiliser éventuellement un équipement de protection individuelle et une protection respiratoire adaptés à l'incident, à la blessure et à l'environnement.
Inhalation	Amener à l'air frais et l'empêcher immédiatement de s'exposer davantage. Si le patient respire mais est inconscient, le placer dans la position latérale de sécurité. Si la respiration s'est arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. S'il n'y a pas de battements de cœur, effectuer un massage cardiaque externe. Garder la victime au chaud et au calme. Demander une assistance médicale et consulter un médecin immédiatement. Voir également la section 1.4.
Contact avec la peau	En cas d'engelures, réchauffer lentement les parties exposées. Rincer à l'eau tiède (de préférence : température du corps ; pendant 20-40 minutes). Desserrez les vêtements qui vous oppressent. Restez au chaud et calme. Demander une assistance médicale et consulter un médecin immédiatement. Voir également la section 1.4.

FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ PROPANE

Selon le règlement REACH (CE) 1907/2006

Avec le règlement complémentaire (EU) 2020/878

Date d'émission : 01-10-2015

Date de révision : 15-11-2023

Remplace la version 7.1

Version actuelle : SDS-PRO-FR -23-001



	Retirez immédiatement les vêtements contaminés par du propane liquide. Ces vêtements peuvent constituer un risque d'incendie et de brûlure ou de gel. N'essayez pas de le faire si les vêtements adhèrent à la peau. Rincez ensuite abondamment à l'eau comme indiqué ci-dessus. Laissez les vêtements contaminés s'évaporer dans un endroit sûr et bien ventilé.
Contact visuel	NE PAS ATTENDRE. Obtenir un traitement médical immédiatement. Le cas échéant et si cela est possible, retirer les lentilles de contact. Continuer à rincer (au moins 15 minutes). Consulter immédiatement un médecin. Voir également la section 1.4.
Ingestion	L'ingestion est considérée comme improbable. Dans le cas improbable d'une ingestion, consulter immédiatement un médecin. Voir également la section 1.4.

4.2 Symptômes/effets les plus importants, aigus ou différés

De fortes concentrations de vapeur de propane inhalées peuvent entraîner un affaiblissement du système nerveux central, se traduisant par un essoufflement, une accélération du rythme cardiaque, des maux de tête, des vertiges et des nausées. Une exposition prolongée peut entraîner une perte de connaissance et/ou la mort.

Peut provoquer l'asphyxie à des concentrations élevées. En raison de la perte de conscience, la victime ne se rend pas compte de l'asphyxie.

Lors de l'injection : nécrose locale, caractérisée par une apparition tardive de la douleur et des lésions tissulaires plusieurs heures après l'injection.

4.3 Indication de nécessité de soins médicaux et de traitement spécial

Traiter les symptômes. Administrer de l'oxygène si nécessaire. Voir également la section 1.4.

Peut être associé à des arythmies cardiaques en raison d'une exposition très élevée ou d'une exposition concomitante à des niveaux de stress élevés et à des stimulants cardiaques tels que l'épinéphrine. L'utilisation de telles substances doit être évitée.

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Précautions générales	Évacuer toutes les personnes non essentielles se trouvant dans la zone à risque. Fermez l'alimentation en propane. Si cela n'est pas possible et qu'il n'y a pas de danger aigu et grave pour la zone environnante, n'éteignez pas les flammes à la source de la fuite de gaz, mais refroidissez et mouillez la zone pour éviter qu'elle ne se propage.
------------------------------	---

5.1 Moyens d'extinction

Agents d'extinction appropriés	Eau pulvérisée ou brouillard d'eau abondant. La mousse, la poudre chimique sèche, le dioxyde de carbone, le sable ou la terre font également partie des options pour les petits incendies.
---------------------------------------	---

FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ PROPANE

Selon le règlement REACH (CE) 1907/2006

Avec le règlement complémentaire (EU) 2020/878

Date d'émission : 01-10-2015

Date de révision : 15-11-2023

Remplace la version 7.1

Version actuelle : SDS-PRO-FR -23-001



Agents d'extinction inappropriés	<p>N'utilisez pas d'eau pulvérisée directe/libre sur des produits en feu, car cela pourrait entraîner une explosion de vapeur ou propager l'incendie.</p> <p>En outre, des tensions excessives peuvent apparaître dans les pièces métalliques en raison de changements de température soudains, ce qui peut entraîner leur effondrement.</p> <p>L'utilisation simultanée de mousse et d'eau sur la même surface doit être évitée, car l'eau dégrade la mousse.</p>
---	--

5.2 Dangers spéciaux résultant de la substance ou du mélange

Les produits de combustion dangereux peuvent être :

- Monoxyde de carbone.
- Composés organiques et inorganiques non identifiés.

L'exposition des conteneurs de propane (y compris les réservoirs sous pression, les réservoirs, les conteneurs, les bouteilles et les cylindres) au feu ou à une chaleur extrême peut entraîner une explosion de vapeur de liquide bouillant en expansion (BLEVE). Le récipient est sous pression et peut exploser ou se déchirer lorsqu'il est exposé à la chaleur ou à une flamme. Si le feu ne peut être éteint immédiatement, évacuer immédiatement.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent sur le sol ; une inflammation à distance est possible.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers :

Porter un vêtement de protection complet et un appareil respiratoire autonome.

EN137 : Masques à air comprimé indépendants.

EN469 : Vêtements de protection pour les pompiers

EN659 : Gants de protection pour les pompiers

conseils supplémentaires	<p>Refroidir les récipients proches contenant des gaz ou d'autres gaz (y compris les récipients sous pression, les réservoirs, les conteneurs, les bouteilles et les cylindres) à l'aide d'un jet non confiné à partir d'une position sûre. Ne pas déverser l'eau d'extinction contaminée dans les égouts. Ne pas éteindre une flamme de gaz qui fuit, sauf en cas d'absolue nécessité. Risque de rallumage spontané et explosif. Éteindre tout autre feu.</p> <p>L'accent est mis sur les contenants en plastique (y compris les bouteilles et les cylindres) :</p> <ul style="list-style-type: none">• La conductivité thermique de ces récipients étant inférieure à celle des récipients métalliques, il peut sembler, après extinction/refroidissement, que la température du gaz contenu dans ces récipients est revenue à la normale, alors que ce n'est pas le cas.• En outre, l'intégrité de ce détendeur peut s'être détériorée à un point tel qu'il convient de faire preuve d'une grande prudence :<ul style="list-style-type: none">– Si ce conteneur contient encore du propane liquide et que son réservoir sous pression est visiblement exposé à la chaleur/l'incendie et dégradé, il peut être prudent d'éliminer tout contenu liquide sous pression (résiduel) sur le site d'une manière contrôlée et responsable (brûlage à la torche, ...), avant de
---------------------------------	---

	<p>déplacer un conteneur affaibli pour le faire traiter ailleurs. Dans un tel cas, la défaillance de ce conteneur lors de son déplacement ne peut être exclue.</p> <ul style="list-style-type: none">- Si ce conteneur contient encore du propane liquide ou sous forme de vapeur dans lequel (une partie) du réservoir sous pression s'est dégradé en raison de l'exposition à la chaleur/l'incendie, ce réservoir sous pression peut également être devenu partiellement poreux, de sorte que l'étanchéité totale au gaz n'est plus assurée. En cas de doute, vérifiez ce point et prenez les mesures qui s'imposent. Voir également le chapitre suivant.
--	---

6 MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Evacuer la zone de toute personne non indispensable. Ventiler complètement la zone contaminée. Éviter tout contact avec le déversement ou le dégagement de la matière. Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés. Ne pas tenter de le faire si les vêtements adhèrent à la peau. Pour des directives relatives à la sélection d'équipement de protection individuelle, voir le chapitre 8 de cette fiche technique santé-sécurité. Pour des directives relatives à la matière déversée, voir le chapitre 13 de cette fiche de données de sécurité.

La vapeur peut former un mélange inflammable et explosif avec l'air.

Risque d'explosion. Informer les services d'urgence si le produit pénètre dans les égouts ou dans d'autres espaces (partiellement) fermés ou dans les systèmes de ventilation.

6.1 Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Arrêter les fuites, si possible sans risque personnel. Eliminer toutes les sources éventuelles d'ignition dans la zone environnante et évacuer tout le personnel. Tenter de disperser le gaz ou de diriger son écoulement vers un endroit sûr, par exemple en utilisant des pulvérisations de brouillard.

Rester au vent.

Prendre des mesures de précautions contre des décharges électrostatiques. S'assurer de la continuité électrique en mettant tout l'équipement à la masse (terre). Contrôler la zone à l'aide d'une détection gaz. Utiliser un confinement approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Tester l'atmosphère pour évaluer la concentration en gaz inflammables afin de garantir des conditions de travail sans.

Le gaz est plus lourd que l'air. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les sous-sols ou les espaces clos.

6.2 Précautions environnementales

Utiliser un système de collecte approprié pour éviter la pollution de l'environnement.

6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Laissez le propane s'évaporer. Essayez de disperser ou de diriger la vapeur de propane vers un endroit sûr et bien ventilé, par exemple en utilisant de l'eau pulvérisée. Poursuivre le traitement comme pour une petite fuite. Le cas échéant, prendre des mesures contre la décharge d'électricité statique ou la production d'étincelles ou d'incendie.

FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ PROPANE

Selon le règlement REACH (CE) 1907/2006

Avec le règlement complémentaire (EU) 2020/878

Date d'émission : 01-10-2015

Date de révision : 15-11-2023

Remplace la version 7.1

Version actuelle : SDS-PRO-FR -23-001



Conseils supplémentaires	Signaler aux autorités si une exposition quelconque de la population ou de l'environnement se produit ou pourrait se produire. Formation possible de mélange vapeur-air explosif. Risque d'explosion. Informer les services d'urgence en cas de pénétration du produit dans les égouts d'eau de surface.
---------------------------------	--

6.4 Référence à d'autres chapitres

Voir le chapitre 2 pour l'identification des dangers.

Voir la section 8 pour l'équipement de protection individuelle.

Voir la section 13 pour l'enlèvement et l'élimination du produit déversé.

7 MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions Générales	Éviter de respirer les vapeurs ou le contact avec ce matériau. A n'utiliser que dans des zones bien ventilées. Nettoyer à fond après manipulation. Pour des informations sur la sélection des équipements de protection individuelle, voir le chapitre 8. Éliminer de manière adéquate tout torchon ou matériau de nettoyage contaminé afin d'empêcher un incendie. Sécher à l'air les vêtements contaminés dans un endroit bien ventilé avant de les laver. Utiliser une ventilation locale par aspiration s'il existe un risque d'inhalation de fumées, de brouillards ou de gaz propulseurs.
------------------------------	---

7.1 Précautions à prendre pour manipuler la substance ou le mélange en toute sécurité

Utiliser cette fiche de données de sécurité pour évaluer les risques liés aux conditions locales afin de déterminer les moyens de gestion applicables pour une manipulation, un stockage et une élimination sûrs de ce produit.

Voir également les chapitres 2, 4 et 8. Un risque d'exposition à basse température peut se produire lorsque le propane est libéré à l'état liquide ou sous haute pression. Éviter le contact prolongé ou répété avec la peau.

Empêcher toute exposition indésirable à des sources d'inflammation et à des étincelles. Par exemple, en utilisant des outils sans étincelles et des équipements antidéflagrants et/ou en respectant les distances de sécurité nécessaires.

Éteindre les flammes nues. Ne pas fumer. Éliminer les sources d'inflammation.

Mettez à la terre tous les supports, installations et équipements du produit et assurez une protection cathodique si nécessaire (sous terre). Les conteneurs et les parties de l'installation peuvent se refroidir au-dessous du point de congélation pendant le retrait du produit, ce qui crée un risque de brûlure par gelure en cas de contact du corps avec ces conteneurs. Des vannes inadaptées peuvent également se bloquer en raison de la formation de glace, lorsque les vapeurs de produit en expansion ou le produit liquide en évaporation font chuter la température en dessous du point de congélation de l'eau.

7.2 Conditions de stockage sûr, y compris toute incompatibilité

N'utiliser que des systèmes fermés pour le stockage et le transport/transfert. Veiller à ce que toutes les réglementations locales relatives à la manipulation et au stockage soient respectées. Stocker uniquement dans des conteneurs de propane conçus et correctement étiquetés à cet effet (y compris les cuves sous pression, les réservoirs, les conteneurs, les bouteilles et les cylindres). S'assurer que les conteneurs peuvent résister à un certain degré de vide lorsque cela ne peut être exclu (par exemple, lorsque les conteneurs sont vidés à des températures élevées et ensuite exposés à des températures basses lorsqu'ils sont fermés). Le produit doit être stocké dans un endroit bien ventilé, à une distance suffisante de toute source d'inflammation ou d'autres sources de chaleur. Ne pas stocker à proximité de récipients contenant de l'oxygène comprimé ou d'autres agents oxydants puissants.

Transfert de Produit	<p>Ne pas utiliser l'air ou l'oxygène comprimé pour remplir, décharger ou manipuler.</p> <p>Ce produit est un accumulateur d'électricité statique. Une charge électrostatique peut se produire pendant le transfert/pompage. Une décharge électrostatique peut provoquer un incendie. Mettez tous les équipements à la terre et appliquez une égalisation de potentiel (entre, par exemple, un camion-citerne et une unité de stockage ou entre une unité de remplissage et une bouteille de gaz). Les conduites d'alimentation peuvent devenir suffisamment froides pour créer un risque de brûlure par congélation au contact du corps.</p>
Matériaux Recommandés	<p>Pour enfermer du propane, n'utilisez que des matériaux et des techniques d'assemblage approuvés pour l'application. Les critères doivent au moins inclure : la phase du produit (liquide/vapeur), la pression du produit, la température, la résistance chimique par rapport au produit à contenir, mais aussi par rapport aux influences environnementales. En outre, les lois et réglementations (inter)nationales indiquent également comment et quels matériaux peuvent être utilisés. Voici quelques exemples de matières plastiques appropriées : PA-11, PEEK, PVDF, PTFE, GRE (époxy), GRVE (ester vinylique), Viton (FKM), type F et GB, Néoprène (CR). Pour les conduites souterraines (basse pression et phase vapeur), le HPDE, par exemple, peut être utilisé. En outre, de nombreux types de cuivre, d'aciers et d'aciers inoxydables peuvent également être utilisés.</p>
Matériaux Déconseillés	<p>Voici quelques exemples de plastiques inadaptés : ABS, polyméthacrylate de méthyle (PMMA), polypropylène (PP), caoutchouc naturel (NR), caoutchouc nitrile (NBR), caoutchouc éthylène-propylène (EPDM), caoutchouc butyle (IIR), Hypalon (CSM), polystyrène (PS), chlorure de polyvinyle (PVC), polyisobutène (PIB).</p> <p>L'aluminium ne doit pas être utilisé pour les conteneurs (y compris les récipients sous pression, les réservoirs, les conteneurs, les bouteilles et les cylindres), la tuyauterie ou d'autres applications du propane (y compris le revêtement interne des éléments susmentionnés) s'il existe un risque de contamination caustique par le propane. Certains types de fonte ne conviennent pas non plus.</p>

FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ PROPANE

Selon le règlement REACH (CE) 1907/2006

Avec le règlement complémentaire (EU) 2020/878

Date d'émission : 01-10-2015

Date de révision : 15-11-2023

Remplace la version 7.1

Version actuelle : SDS-PRO-FR -23-001



Conseils sur l'emballage	Les conteneurs et les tuyaux de propane, même après avoir été vidés, peuvent contenir des vapeurs inflammables/explosives lorsqu'ils sont vides et non nettoyés. Les pores de la paroi peuvent retenir et libérer des résidus pendant un certain temps. Les résidus peuvent présenter un risque d'explosion. Dans cet état, ne pas comprimer et/ou effectuer des opérations de coupe, de perçage, de meulage, de soudage et autres sur ou à proximité de ceux-ci. Ne pas chauffer ni exposer à l'électricité.
---------------------------------	---

7.3 Utilisations finales spécifiques

Sans objet.

8 CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Si la valeur de l'ACGIH (Conférence Américaine des Hygiénistes Industriels Gouvernementaux) est indiquée dans ce document, c'est uniquement à titre d'information.

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition sur le lieu de travail

Produit	Source	Type	Ppm	Indication de danger	Notation
Propane	ACGIH	TWA	1.000 ppm		
Propane	OEL (BE)	Valeur limite	1.000 ppm	Fonctionne de manière étouffante	
Indice Biologique d'Exposition (IBE)			Pas de limite biologique attribuée.		
Doses dérivées sans effet (DNEL) conformément au règlement (EG) 1907/2006			Non applicable.		
Informations relatives à la PNEC conformément au règlement (EG) 1907/2006			Aucune évaluation d'exposition de l'environnement à la substance n'a été présentée, par conséquent l'établissement de valeurs d'exposition PNEC n'est pas nécessaire		

8.2 Contrôles de l'Exposition

Informations Générales	Le niveau de protection et la nature des contrôles nécessaires varient en fonction des conditions d'exposition potentielle. Sélectionner les contrôles après évaluation des risques au niveau local. Les mesures appropriées comprennent : Utiliser des systèmes étanches dans la mesure du possible. Ventilation antidéflagrante correcte pour contrôler les concentrations atmosphériques en dessous des recommandations/limites d'exposition. Une ventilation des gaz d'échappement locale est conseillée. Toujours appliquer les mesures d'hygiène personnelle appropriées, telles que se laver les mains après manipulation et avant de manger ou de boire. Laver régulièrement les vêtements de travail et les équipements de protection pour éliminer les contaminants. Éliminez les vêtements et les chaussures contaminés qui ne peuvent être nettoyés conformément à la
-------------------------------	--

FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ PROPANE

Selon le règlement REACH (CE) 1907/2006

Avec le règlement complémentaire (EU) 2020/878

Date d'émission : 01-10-2015

Date de révision : 15-11-2023

Remplace la version 7.1

Version actuelle : SDS-PRO-FR -23-001



	<p>réglementation sur les déchets. Maintenir l'ordre et la structure sur le lieu de travail.</p> <p>Définir des procédures pour la manipulation et l'entretien en toute sécurité de l'équipement d'exploitation. Instruire et former les employés aux dangers et aux mesures d'exploitation applicables aux activités normales associées à ce produit, ainsi qu'aux procédures d'urgence.</p> <p>Veiller à la sélection, à l'essai et à l'entretien appropriés du stockage, des installations et de l'équipement utilisés pour contrôler l'exposition, par exemple l'équipement de protection individuelle, la ventilation locale par aspiration.</p> <p>Vider les systèmes avant leur ouverture ou leur entretien. Stocker de préférence le produit dans un système fermé dédié en vue de son traitement ou de sa réutilisation. Brûler à la torche tout produit résiduel conformément à une procédure approuvée. Faire attention lors de la vidange lorsque cela est autorisé. Les vannes peuvent se bloquer en raison de la formation de glace lorsque les vapeurs de produit en expansion ou le produit liquide en évaporation abaissent la température en dessous du point de congélation de l'eau.</p> <p>Ne pas ingérer. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin.</p>
--	---

Contrôles d'exposition au travail

Équipements de protection individuelle	Les équipements de protection individuelle (EPI) doivent être conformes aux normes nationales recommandées. Renseignez-vous auprès de vos fournisseurs d'EPI. Les recommandations suivantes doivent être prises en compte.
Protection des yeux	Raccorder des lunettes de sécurité ou un écran facial. S'il existe un risque que le gaz soit libéré sous pression et/ou sous forme liquide vers le visage, il est recommandé d'utiliser un masque de sécurité couvrant le visage. Approuvé conformément à la norme européenne EN 166.

FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ PROPANE

Selon le règlement REACH (CE) 1907/2006

Avec le règlement complémentaire (EU) 2020/878

Date d'émission : 01-10-2015

Date de révision : 15-11-2023

Remplace la version 7.1

Version actuelle : SDS-PRO-FR -23-001



Protection des Mains	<p>L'hygiène personnelle est un élément clé pour prendre efficacement soin de ses mains. Ne porter des gants qu'avec des mains propres. Après l'utilisation des gants, se laver les mains et les sécher minutieusement. Il est recommandé d'appliquer une crème hydratante non parfumée.</p> <p>La convenance et la durabilité d'un gant dépendent de son utilisation, p. ex. la fréquence et la durée des contacts, la résistance chimique du matériau du gant, l'épaisseur du gant, la dextérité. Toujours demander conseil auprès des fournisseurs de gants. Il faut remplacer des gants contaminés.</p> <p>Dans les cas où il y a possibilité de contact manuel avec le produit, l'utilisation de gants homologués vis-à-vis de normes pertinentes (par exemple Europe : EN374, US : F739), faits à partir des matériaux suivants, peut apporter une protection chimique convenable :</p> <ul style="list-style-type: none">• caoutchouc néoprénique• caoutchouc nitrile <p>En cas de contact possible ou éventuel avec des produits sous forme liquide, les gants doivent être isolés thermiquement pour empêcher les brûlures par le froid.</p> <p>En cas de contact continu (ce qui n'est pas souhaitable !), il est recommandé de porter des gants dont le temps de pénétration est supérieur à 240 minutes. La préférence est donnée à une durée supérieure à 480 minutes dans les cas où des gants appropriés peuvent être identifiés et utilisés de manière efficace. Pour une protection de courte durée ou contre les éclaboussures, nous recommandons la même chose, mais nous sommes conscients que des gants appropriés offrant ce niveau de protection peuvent ne pas être disponibles et que, dans ce cas, un temps de rupture plus court peut être acceptable, à condition que les procédures d'entretien approprié et de remplacement en temps voulu soient respectées.</p>
Protection corporelle	<p>Si les opérations d'accouplement sont effectuées pour le transfert de liquides, des vêtements de sécurité antistatiques et ignifuges (vêtements d'extérieur) sont nécessaires, ainsi que des chaussures de sécurité appropriées (S3). L'utilisation d'un tablier de protection supplémentaire approprié est également recommandée pour les opérations d'accouplement à haute fréquence, où les éclaboussures de produit liquide peuvent être arrêtées, si leur libération ne peut pas être raisonnablement exclue (par exemple, lors du remplissage de bouteilles de gaz).</p>
Protection Respiratoire	<p>Si les équipements en place ne permettent pas de maintenir les concentrations de produit en suspension dans l'air en dessous d'un seuil de protection pour la santé sur le lieu de travail (Attention au risque d'incendie et d'explosion ! Voir également le point 9.1), sélectionner un équipement de protection respiratoire adapté aux conditions spécifiques d'utilisation et à la législation en vigueur. Vérifier avec les fournisseurs d'équipements de protection respiratoire. Là où les masques filtrants ne sont pas adaptés (par exemple là où les concentrations dans l'air sont élevées, qu'il y a un risque de manque d'oxygène ou que l'espace est confiné) utiliser un appareil respiratoire sous pression approprié. Là où les masques filtrants sont adaptés, sélectionner une combinaison appropriée de masque et de filtre. Sélectionner un filtre adapté aux gaz et vapeurs organiques (Point d'Ebullition < 65 °C) (149°F) conforme à la norme EN 14387.</p>

FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ PROPANE

Selon le règlement REACH (CE) 1907/2006

Avec le règlement complémentaire (EU) 2020/878

Date d'émission : 01-10-2015

Date de révision : 15-11-2023

Remplace la version 7.1

Version actuelle : SDS-PRO-FR -23-001



Dangers thermiques	Éviter l'exposition de la peau et des yeux, voir également les autres conseils de ce chapitre. Lors de la manipulation de matériaux froids susceptibles de provoquer des gelures, portez des gants (à capuche) résistants à la chaleur/au froid et (le cas échéant / dans la mesure du risque d'exposition) une combinaison résistante au froid avec (le cas échéant / dans la mesure du risque d'exposition), des manchettes par-dessus les gants et des tuyaux par-dessus des bottes/chaussures de sécurité hautes), des bottes de sécurité ou des chaussures de sécurité (hautes) à usage intensif (S3), un casque de sécurité et des lunettes de sécurité ou un écran facial de protection. Voir également la section "Protection du corps" susmentionnée.
Méthodes de contrôle	Il peut être requis de surveiller la concentration des substances dans la zone de respiration des travailleurs ou dans le milieu de travail général pour confirmer la conformité avec une LEMT et la convenance des moyens de contrôle de l'exposition. Utiliser un équipement de mesure approprié, étalonné dans le temps et avec lequel l'utilisateur est familier (formé de manière adéquate à l'utilisation).

Contrôles de l'exposition Environnementale

Mesures de contrôle de l'exposition environnementale	Essayer d'éviter l'exposition. Les consignes locales sur les limites d'émission des substances volatiles doivent être observées lors du rejet de l'air extrait contenant des vapeurs.
---	---

9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Général	Les informations contenues dans ce chapitre servent uniquement à des fins de sécurité, de santé et de protection de l'environnement et ne constituent pas une spécification de produit.
----------------	---

9.1 Informations à propos des propriétés physiques et chimiques de base

Aspect	Incolore. Liquide sous pression.
Odeur	Odeur spécifique et désagréable si ajoutée, inodore si aucune odeur n'a été ajoutée (seulement sur demande spéciale du client).
pH	Sans objet
Point d'ébullition initial et plage de température d'ébullition	Typique -40 °C / -40 °F 1.013 hPa) (méthode d'essai non disponible).
Point de congélation	Typique -187,6 °C / -305,7 °F
Point d'éclair	Typique -104 °C (-155 °F)

FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ PROPANE

Selon le règlement REACH (CE) 1907/2006

Avec le règlement complémentaire (EU) 2020/878

Date d'émission : 01-10-2015

Date de révision : 15-11-2023

Remplace la version 7.1

Version actuelle : SDS-PRO-FR -23-001



Limites inférieures et supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Typique env. 1,5 - 11 % (V).
Température d'autoinflammation	Typique env. 450 °C (842 °F).
Pression de vapeur	env. 980 kPa à 20 °C (68 °F).
Masse volumique	Typique 500 - 520 kg/m ³ à 15 °C (59 °F).
Solubilité dans l'eau	Négligeable.
Solubilité dans d'autres solvants	Données non disponibles.
Coefficient de partage : n-octanol/eau	Données non disponibles (env. 2,3 pour le propane pur).
Viscosité dynamique	Non applicable.
Viscosité cinématique	Non applicable.
Densité de vapeur (air=1)	env. 1,5 à 15 °C (59 °F).
Vitesse d'évaporation (nBuAc=1)	Données non disponibles.
Inflammabilité	Facilement inflammable.

9.2 Autres informations

Conductivité	Conductivité faible: < 100 pS/m.
---------------------	----------------------------------

10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Non, le produit ne deviendra pas auto-réactif.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Non, aucune polymérisation exothermique dangereuse ne peut se produire

FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ PROPANE

Selon le règlement REACH (CE) 1907/2006

Avec le règlement complémentaire (EU) 2020/878

Date d'émission : 01-10-2015

Date de révision : 15-11-2023

Remplace la version 7.1

Version actuelle : SDS-PRO-FR -23-001



10.4 Conditions à éviter

Chaleur, flammes nues, étincelles et les atmosphères inflammables.

Dans certaines conditions, le propane peut s'enflammer sous l'effet de l'électricité statique.

10.5 Matériaux incompatibles

Agents oxydants forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Il ne devrait pas se former de produits de décomposition dangereux durant un stockage normal.

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations à propos des effets toxicologiques

Base d'Évaluation	L'information fournie est basée sur des données relatives au produit, ainsi que sur la connaissance des composés et de la toxicologie de produits similaires.
Voies d'exposition probables	L'inhalation constitue la voie principale d'exposition, bien qu'une exposition puisse se produire par contact avec la peau ou les yeux.
Toxicité orale aiguë	Non applicable.
Toxicité dermique aiguë	Non applicable.
Toxicité aiguë par inhalation	Faible toxicité : LC50 >20 mg/l / 4,00 h, Rat.
Corrosion et irritation de la peau	Non irritant pour la peau.
Irritation et lésions graves des yeux	Essentiellement non irritant pour les yeux.
Irritation des voies respiratoires	L'inhalation de vapeurs ou de brouillards peut provoquer une irritation du système respiratoire.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Non considéré comme un agent de sensibilisation.
Danger d'aspiration	N'est pas considéré comme un danger en cas d'aspiration.
Mutagenicité des cellules germinales	Aucune évidence d'activité mutagène.
Cancérogénicité	Estimé non cancérigène.

FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ PROPANE

Selon le règlement REACH (CE) 1907/2006

Avec le règlement complémentaire (EU) 2020/878

Date d'émission : 01-10-2015

Date de révision : 15-11-2023

Remplace la version 7.1

Version actuelle : SDS-PRO-FR -23-001



Toxicité pour l'appareil reproducteur et pour le développement	Non considéré comme nuisant à la fertilité. Non toxique pour le développement.
Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible exposition unique	Des concentrations élevées peuvent provoquer une dépression du système nerveux central entraînant des céphalées, des étourdissements et des nausées ; une inhalation poursuivie peut entraîner un évanouissement et/ou la mort.
Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible expositions répétées	Toxicité systémique faible lors d'une exposition répétée.
Informations Complémentaires	Une libération rapide de gaz qui sont des liquides sous pression peut provoquer des brûlures par le froid des tissus exposés (peau, yeux) à cause du refroidissement par évaporation. Des concentrations élevées en gaz déplaceront l'oxygène disponible de l'air ; un évanouissement et la mort peuvent se produire subitement à cause du manque d'oxygène. Une exposition à de très fortes concentrations de produits similaires a été associée à des irrégularités des rythmes et à des arrêts cardiaques.

12 INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Base d'évaluation	Les informations fournies sont basées sur des essais sur les produits, et/ou des produits similaires et/ou des composants.
--------------------------	--

12.1 Toxicité

Les propriétés physiques indiquent que les gaz de pétrole se volatiliseront rapidement en milieu aquatique et qu'aucun effet chronique ni aigu ne devrait être observé dans la pratique.

12.2 Persistance et dégradabilité

Estimé facilement biodégradable. S'oxyde rapidement dans l'air, par réaction photochimique.

12.3 Possibilité d'accumulation dans les cellules du corps

Estimé non significativement bioaccumulable.

12.4 Mobilité dans le sol

Du fait de leur extrême volatilité, le seul compartiment environnemental dans lequel les hydrocarbures gazeux se retrouveront est l'air.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

L'évaluation des caractères persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT) et des caractères très persistants et très bioaccumulables (vPvB) n'est pas concluante pour cette substance qui n'est donc pas considérée comme PBT ou vPvB.

FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ PROPANE

Selon le règlement REACH (CE) 1907/2006

Avec le règlement complémentaire (EU) 2020/878

Date d'émission : 01-10-2015

Date de révision : 15-11-2023

Remplace la version 7.1

Version actuelle : SDS-PRO-FR -23-001



12.6 Autres effets négatifs

En raison du taux élevé de perte à partir de la solution, il est improbable que le produit soit dangereux pour la vie aquatique.

13 CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION DES DECHETS

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination du Produit	Le générateur de déchets est responsable de la détermination de la toxicité et des propriétés physiques du produit généré pour déterminer la classification du déchet et les méthodes d'élimination adéquates conformément aux réglementations applicables. Les déchets provenant d'un déversement accidentel ou d'un nettoyage de cuves doivent être éliminés conformément aux réglementations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise spécialisée agréé/e. La compétence du collecteur ou de l'entreprise spécialisée doit être établie au préalable. Ne pas rejeter dans l'environnement, dans les égouts ou les cours d'eau. Vu la nature et les utilisations de ce produit, la nécessité d'une mise au rebut se manifeste rarement. Si nécessaire, mettre au rebut par combustion contrôlée dans un équipement conçu à cette fin. Si cela n'est pas possible, prendre contact avec le fournisseur.
Emballage Souillé	Voir également le chapitre 7. Remettre les récipients partiellement utilisés ou vides au propriétaire et lui demander conseil. Vider complètement le récipient. Après vidange, aérer dans un endroit sûr, loin des étincelles et du feu. Les résidus peuvent présenter un risque d'explosion. Ne pas polluer le sol, l'eau ni l'environnement avec le récipient à déchets. Retourner les bouteilles partiellement utilisées ou vides au fournisseur. Pour les cuves, demander conseil auprès des fournisseurs. Eliminer conformément aux réglementations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée. La compétence de l'entreprise contractante sera établie au préalable.
Législation nationale	L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. La réglementation locale peut être plus sévère que les exigences régionales ou nationales et doit être observée. Code UE de destruction des déchets (EWC) Gaz 16 05 04 en conteneurs sous pression (notamment des halons) contenant des substances dangereuses.

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport terrestre (ADR/RID) :

14.1. N° de matière	1965.
14.2. Nom d'expédition	HYDROCARBURES GAZEUX EN MÉLANGE LIQUÉFIÉ, N.S.A. (Propane)

FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ PROPANE

Selon le règlement REACH (CE) 1907/2006

Avec le règlement complémentaire (EU) 2020/878


Date d'émission : 01-10-2015

Date de révision : 15-11-2023

Remplace la version 7.1

Version actuelle : SDS-PRO-FR -23-001



approprié des Nations Unies	
14.3. Classe de danger pour le transport	2
Etiquette de danger (risque primaire)	2.1 Gaz inflammables 
14.4. Groupe d'emballage	Non applicable.
14.5. Danger environnemental	Non.
14.6. Précautions spéciales pour les utilisateurs	Précautions spécifiques : se référer au chapitre 7, Manipulation et stockage, pour les précautions spécifiques qu'un utilisateur doit connaître ou se conformer pour le transport du produit.

Transport fluvial (ADN) :

14.1. N° de matière	1965.
14.2. Nom d'expédition approprié des Nations Unies	HYDROCARBURES GAZEUX EN MÉLANGE LIQUÉFIÉ, N.S.A. (Propane)
14.3. Classe de danger pour le transport	2
Etiquette de danger (risque primaire)	2.1
14.4. Groupe d'emballage	Non applicable.
14.5. Danger environnemental	Non.
14.6. Précautions spéciales pour les utilisateurs	Précautions spécifiques : se référer au chapitre 7, Manipulation et stockage, pour les précautions spécifiques qu'un utilisateur doit connaître ou se conformer pour le transport du produit.
Code de classification	2F.

FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ PROPANE

Selon le règlement REACH (CE) 1907/2006

Avec le règlement complémentaire (EU) 2020/878

Date d'émission : 01-10-2015

Date de révision : 15-11-2023

Remplace la version 7.1

Version actuelle : SDS-PRO-FR -23-001



Numéro d'identification du danger	23.
--	-----

Transport maritime (IMDG- code (International Maritime Dangerous Goods Code)) :

14.1. N° de matière	1965.
14.2. Nom d'expédition approprié des Nations Unies	HYDROCARBURES GAZEUX EN MÉLANGE LIQUÉFIÉ, N.S.A. (Propane)
Nom technique	Propane
14.3. Classe de danger pour le transport	2.1.
14.4. Groupe d'emballage	Non applicable.
14.5. Danger environnemental	Non
14.6. Précautions spéciales pour les utilisateurs	Précautions spécifiques : se référer au chapitre 7, Manipulation et stockage, pour les précautions spécifiques qu'un utilisateur doit connaître ou se conformer pour le transport du produit.

Transport en vrac correspondant à Annexe II de MARPOL 73/78 et IBC code :

Catégorie de pollution	Non applicable.
Type de bateau	Non applicable.
Nom de produit	Non applicable.
Précaution spéciale	Non applicable.

Transport aérien (IATA (International Air Transport Association)) :

14.1. N° de matière	1965.
14.2. Nom d'expédition approprié des Nations Unies	HYDROCARBURES GAZEUX EN MÉLANGE LIQUÉFIÉ, N.S.A. (Propane)
Nom technique	Propane

FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ PROPANE

Selon le règlement REACH (CE) 1907/2006

Avec le règlement complémentaire (EU) 2020/878

Date d'émission : 01-10-2015

Date de révision : 15-11-2023

Remplace la version 7.1

Version actuelle : SDS-PRO-FR -23-001



14.3. Classe de danger pour le transport	2.1.
14.4. Groupe d'emballage	Non applicable
14.5. Danger environnemental	Non
14.6. Précautions spéciales pour les utilisateurs	Précautions spécifiques : se référer au chapitre 7, Manipulation et stockage, pour les précautions spécifiques qu'un utilisateur doit connaître ou se conformer pour le transport du produit.

15 INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Les informations législatives ne sont pas exhaustives. D'autres législations peuvent s'appliquer au propane. Notamment en ce qui concerne le stockage, le transport et l'utilisation en dehors du Benelux et de l'Allemagne et en particulier en dehors de l'Union européenne.

15.1 Réglementation/législation sur la sécurité, la santé et l'environnement spécifique à la substance ou au mélange

Les conteneurs (y compris les récipients sous pression, les réservoirs, les conteneurs, les bouteilles et les cylindres), les installations et le matériel d'exploitation doivent être adaptés à l'application pour laquelle ils doivent être utilisés et être inspectés et autorisés pour le lieu et la méthode d'utilisation.

Voir aussi :

- Loi sur les produits Décret sur les équipements sous pression 2016 (mise en œuvre de la directive européenne PED/équipements sous pression) Règlement sur les équipements sous pression transportables 2011 (mise en œuvre de la directive européenne TPED/équipements sous pression transportables).
- Transport : voir chapitre 14.

Pays-Bas :

Localisation : Décret sur le droit de l'environnement et loi sur le droit de l'environnement (dispositions générales), d'où découlent des réglementations conformément à un permis environnemental ou au décret sur les activités. En général, les règlements qu'elle contient sont rédigés en partie sur la base d'aperçus des éditions actuelles de la série de publications sur les substances dangereuses (PGS), www.publicatiereeksgevaarlijkstoffennl.

Voir notamment les situations les plus courantes : PGS 15 et PGS 19.

Belgique

Flandre → [ADR 2023 en nationale regelgeving | Vlaanderen.be](https://www.vlaanderen.be/nl/ADR-2023-en-nationale-regelgeving)

Wallonie → [ADR 2023 - Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road | UNECE](https://www.unece.org/transport/conventions/ADR2023-agreement-concerning-the-international-carriage-of-dangerous-goods-by-road)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable.

FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ PROPANE

Selon le règlement REACH (CE) 1907/2006

Avec le règlement complémentaire (EU) 2020/878

Date d'émission : 01-10-2015

Date de révision : 15-11-2023

Remplace la version 7.1

Version actuelle : SDS-PRO-FR -23-001



16 AUTRES INFORMATIONS

CLP Classes de danger	Non applicable.
H220	Gaz extrêmement inflammable.
H280	Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur

Utilisations identifiées d'après le système de description d'utilisations

Restrictions d'utilisation recommandées (utilisations déconseillées)	Ce produit ne doit pas être utilisé dans des applications autres que celles recommandées à la Section 1, sans avoir d'abord demandé conseil au fournisseur.
Informations Complémentaires	Les informations contenues dans le présent document doivent être portées à l'attention de la personne assumant le rôle de conseiller dans votre organisation pour toutes les questions concernant la sécurité.

Informations complémentaires

Distribution de FDS	Les informations de ce document pourront être mises à la disposition des clients ou de tout utilisateur du produit.
Avis	Les renseignements contenus dans cette fiche sont fondés sur l'état actuel de nos connaissances sur le produit et ont pour objet la description du produit aux regards des exigences dans le domaine ou les domaines de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Ces renseignements ne sauraient en aucun cas constituer une quelconque garantie des produit